

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

***Délégation à la Sécurité Routière***

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par Mme MELOUTE

Réf. : CM/PPP/N° 23

Paris, le

**19** FEV. 2018

Maître Matthieu LESAGE  
32 rue du Temple  
75004 Paris

Maître,

Par courrier en date du 5 décembre 2017, vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M.

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les stages de sensibilisation à la sécurité routière qu'il a suivi les 5 et 6 octobre 2016 puis les 3 et 4 novembre 2017 ont été enregistrés.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
le directeur du bureau national  
des droits à conduire

Eric BIERGEON